

Initiales du Président  
**01490**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE  
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi  
12 octobre 2022 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR  
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE  
VALCOURT.

**SONT PRÉSENTS :**

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt	Daniel Gélineau	Nancy Gagnon
Racine	André Courtemanche	Mario Côté
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Bertrand Bombardier
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	Marie-Claire Tétrault
Lawrenceville	Derek Grilli	

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE**

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

102-22-10-12 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2022
3. Correspondance
4. Administration
  - 4.1 Comptes à payer, ratification comptes et salaires payés durant le mois
  - 4.2 Budget 2023 – commentaires des municipalités
  - 4.3 Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
  - 4.4 Dépôt du rapport annuel 2022 sur la gestion contractuelle
5. Incendie
  - 5.1 Interventions septembre 2022
  - 5.2 Confirmation en poste de Julien Tessier-Caplette, Olivier Fontaine et Yannick Fauteux
  - 5.3 Participation du service de sécurité incendie à la Fête de l'Halloween + friandises

Initiales du Président  
**01491**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

- 5.4 Disposition des chaises empilables
- 5.5 Achat d'outils de désincarcération
- 5.6 Utilisation du camion échelle pour installer lumières de Noël à Racine
- 5.7 Lettre adressée à la Sûreté du Québec concernant l'utilisation des effectifs du SSI lors d'accident routier
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance

ADOPTÉE

103-22-10-12 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2022**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le procès-verbal du 14 septembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

104-22-10-12 **CORRESPONDANCE**

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la Régie pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les demandes de ce conseil.

ADOPTÉE

**ADMINISTRATION**

105-22-10-12 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de septembre 2022, totalisant une dépense de 2 933.34 \$ a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 12 octobre 2022, totalisant une dépense de 9 772.98 \$, a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de septembre 2022 une dépense qui totalise 13 602.81 \$;

Initiales du Président  
**01492**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE les chèques #L2200079 à #L2200086 émis pour les comptes payés durant le mois de septembre 2022, totalisant une dépense de 2 933.34 \$ soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2200094 à #C2200099 et #P2200096 à # P2200112, pour les comptes à payer au 12 octobre 2022, pour une dépense qui totalise 9 772.98 \$;

QUE les chèques #D2200340 à #D2200382 émis pour les salaires nets payés durant le mois de septembre 2022, totalisant une dépense de 13 602.81 \$ soient ratifiés.

ADOPTÉE

**BUDGET 2023 – COMMENTAIRES DES MUNICIPALITÉS**

La Municipalité de Racine et la Ville de Valcourt ont fait part de leurs commentaires concernant les prévisions budgétaires de la Régie incendie, par les résolutions portant respectivement les numéros 2022-10-211 et 395-22-10-04. ;

106-22-10-12 **COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

ATTENDU QUE les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

ATTENDU QUE l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

ATTENDU QU' il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

ATTENDU QU' à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt doit constituer un tel comité;

Initiales du Président  
**01493**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;
- QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt :
- du secrétaire-trésorier ;
  - du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels ;
  - du directeur du service de sécurité incendie;
- QUE ce comité sera chargé de soutenir la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;
- QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport annuel 2022 sur la gestion contractuelle.

**INCENDIE**

**INTERVENTIONS SEPTEMBRE 2022**

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de septembre 2022.

107-22-10-12 **CONFIRMATION EN POSTE DE JULIEN TESSIER-CAPLETTE, OLIVIER FONTAINE ET YANNICK FAUTEUX**

- ATTENDU QUE messieurs Julien Tessier Caplette, Olivier Fontaine et Yannick Fauteux ont été embauché à titre de pompier en octobre 2021 et soumis à une période de probation d'un an ;
- ATTENDU QUE cette période de probation vient à échéance ;
- ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie et ses officiers recommandent la confirmation en poste à titre de pompier de messieurs Tessier-Caplette, Fontaine et Fauteux ;

Initiales du Président  
**01494**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D' accepter la recommandation du directeur du service de sécurité incendie et de ses officiers et de confirmer en poste messieurs Julien Tessier-Caplette, Olivier Fontaine et Yannick Fauteux à titre de pompier.

ADOPTÉE

108-22-10-12 **PARTICIPATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À LA FÊTE DE L'HALLOWEEN ET AUTORISATION D'ACHAT DE FRIANDISES**

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, à la demande des municipalités, le service de sécurité incendie participe de façon volontaire pour assurer la sécurité des enfants à la Fête de l'Halloween;

ATTENDU QUE des demandes ont été faites par les municipalités membres de la Régie pour obtenir la participation du service de sécurité incendie à cette fête;

ATTENDU QUE des mesures particulières doivent être mises en place en temps de pandémie, afin que soient respectées les mesures sanitaires promulguées par la sante publique du Québec lors de la tenue d'activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil autorise la participation volontaire du service de sécurité incendie à la Fête de l'Halloween, le lundi 31 octobre 2022, selon les disponibilités d'effectifs et l'organisation prévue par le directeur du service de sécurité incendie et les municipalités participantes, dans le respect des consignes de la santé publique à cette date ;

QU' un montant maximum de 350\$ soit accordé pour l'achat de friandises à être distribuées aux enfants par nos équipes de pompiers bénévoles. Les pièces justificatives doivent être fournies pour le paiement.

ADOPTÉE

109-22-10-12 **DISPOSITION DES CHAISES EMPILABLES**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Régie dispose d'une centaine de chaises empilables en métal, entreposées actuellement au sous-sol de la caserne #1 et ne servant plus ;

Initiales du Président  
**01495**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

QU' elle en dispose par le biais du Club optimiste de Valcourt qui s'occupera de les récupérer pour amasser des fonds lors de la cueillette du vieux fer.

ADOPTÉE

110-22-10-12 **ACHAT D'OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION**

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie souhaite faire l'acquisition d'outils de désincarcération hydrauliques ;

ATTENDU QU' après plusieurs recherches et démonstrations d'outils provenant de divers fournisseurs, le directeur du service de sécurité incendie appuyé de ses officiers en sont venus à la recommandation d'outils de désincarcération de la marque Holmatro. Ceux-ci correspondant le mieux aux besoins du SSI, ayant pris en considération la versatilité du produit, son ergonomie, la rapidité d'intervention et le rapport qualité/prix.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D' autoriser l'achat d'outils de désincarcération hydrauliques de la marque Holmatro, tel que plus amplement décrit à la soumission portant le numéro 20011792 de Boivin & Gauvin inc. au montant de 55 860 \$ avant taxes ;

DE payer cet achat de la façon suivante :

- 39 000\$ provenant de la réserve financière relative à l'achat des véhicules et équipements d'intervention, créée par le Règlement #015 ;

- la balance à même le budget d'opération 2022 (poste 03-332-00-725-00.

ADOPTÉE

111-22-10-12 **UTILISATION DU CAMION ÉCHELLE POUR INSTALLER DES LUMIÈRES DE NOËL DANS LA MUNICIPALITÉ DE RACINE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

DE permettre l'utilisation du camion échelle pour installer des lumières de Noël dans la Municipalité de Racine ;

QUE le temps « homme » soit facturé à la Municipalité de Racine.

ADOPTÉE

Initiales du Président  
**01496**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

112-22-10-12 **LETTRE ADRESSÉE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT  
L'UTILISATION DES EFFECTIFS DU SERVICE DE SÉCURITÉ  
INCENDIE LORS D'ACCIDENT ROUTIER**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QU' une lettre soit adressée à la Sûreté du Québec concernant l'utilisation des effectifs du service de sécurité incendie lors d'accident routier ou autres incidents requérant l'utilisation de personnel pour diriger la circulation.  
Les membres du conseil d'administration de la Régie composée d'élus provenant des municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Canton de Valcourt et Ville de Valcourt, sont d'avis que la circulation devrait être dirigée par du personnel de la Sûreté du Québec et non par du personnel provenant du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Aucune question.

113-22-10-12 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID :

QUE l'assemblée soit levée à 19h25.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Patrice Desmarais, président

*JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.*

*JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.*